

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la sécurité routière

**Arrêté du 31 octobre 2018 portant nomination des membres du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière**

NOR : INTS1828885A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code des transports, notamment son article R. 1621-11 ;

Vu le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 modifié relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 2 *bis* ;

Vu le décret n° 2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2016-1511 du 8 novembre 2016 relatif au Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 fixant les conditions de nomination des experts et les modalités de fonctionnement du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2017 modifié portant nomination des membres du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière ;

Vu les propositions des ministères concernés,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Laurent ARTH (bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre – BEA-TT) est nommé membre du comité des experts, en remplacement de M. Dominique BOUTON (BEA-TT).

Article 2

La nomination prononcée au titre du présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Article 3

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à la sécurité routière,*  
E. BARBÉ